

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_108

Séance du mercredi 27 novembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/11/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept novembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Michèle BUISSON

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul
VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER,
Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Marie LION

Objet: Approbation de la modification du SPR du Pont de Montvert - DE_2019_108

Vu la délibération n° DE_2018_104 du 20 décembre 2018 prescrivant la modification du Site Patrimonial Remarquable du Pont de Montvert,

Vu le projet de modification du Site Patrimonial Remarquable joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission locale du SPR de Pont de Montvert en date du 14 mars 2019,

Vu les pièces de la procédure d'enquête publique prescrite par arrêté du Maire en date du 6 mars 2019,

Vu le déroulement de l'enquête publique du lundi 1er avril 2019 au vendredi 3 mai 2019 en mairie,

Vu l'avis « très favorable et sans réserve » rendu par Mr INESTA, commissaire enquêteur dans son rapport du 27 mai 2019,

Vu l'avis favorable de Mr l'Architecte des Bâtiments de France, le 25 juin 2019,

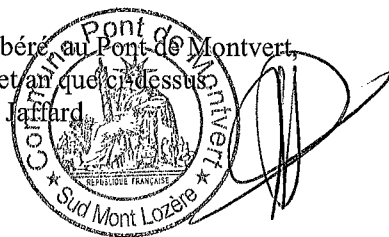
Vu la saisine pour avis des services de la DRAC le 3 juillet 2019 par lettre recommandée avec accusé de réception, saisine restée sans réponse à ce jour, absence d'avis pouvant donc être considéré un accord tacite,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification de notre Site Patrimonial Remarquable ainsi que décrite dans le projet de modification ci joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification du Site Patrimonial Remarquable du Pont de Montvert portant sur le déclassement du bâtiment dit "de l'ancienne poste", situé sur la parcelle D 776, de la zone Z1b, permettant ainsi sa démolition totale et l'édification d'un nouvel immeuble,
- Charge Mr le maire de procéder aux mesures de publicité relatives à cette modification.

Ainsi fait et délibéré au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus
Le Maire, Alain Jaffard.



République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_108

Séance du mercredi 27 novembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/11/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept novembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Michèle BUISSON

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul
VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER,
Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Marie LION

Objet: Approbation de la modification du SPR du Pont de Montvert - DE_2019_108

Vu la délibération n° DE_2018_104 du 20 décembre 2018 prescrivant la modification du Site Patrimonial Remarquable du Pont de Montvert,

Vu le projet de modification du Site Patrimonial Remarquable joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission locale du SPR de Pont de Montvert en date du 14 mars 2019,

Vu les pièces de la procédure d'enquête publique prescrite par arrêté du Maire en date du 6 mars 2019,

Vu le déroulement de l'enquête publique du lundi 1er avril 2019 au vendredi 3 mai 2019 en mairie,

Vu l'avis « très favorable et sans réserve » rendu par Mr INESTA, commissaire enquêteur dans son rapport du 27 mai 2019,

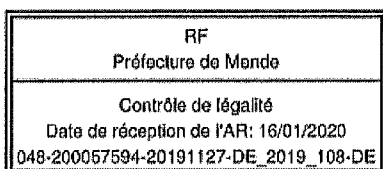
Vu l'avis favorable de Mr l'Architecte des Bâtiments de France, le 25 juin 2019,

Vu la saisine pour avis des services de la DRAC le 3 juillet 2019 par lettre recommandée avec accusé de réception, saisine restée sans réponse à ce jour, absence d'avis pouvant donc être considéré un accord tacite,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification de notre Site Patrimonial Remarquable ainsi que décrite dans le projet de modification ci joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification du Site Patrimonial Remarquable du Pont de Montvert portant sur le déclassement du bâtiment dit "de l'ancienne poste", situé sur la parcelle D 776, de la zone Z1b, permettant ainsi sa démolition totale et l'édification d'un nouvel immeuble,
- Charge Mr le maire de procéder aux mesures de publicité relatives à cette modification.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard